

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	20
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 09 juin 2023 – 18 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, André GACHET, Robert CHAPOT, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Yvette VERNIERE, Cyril RONZE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Gérard DI FRUSCIA, Yvette VERNIERE à Maryse RODRIGUEZ, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2023_06_01

OBJET : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

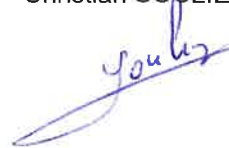
Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 portant réforme de la gestion des listes électorales afin de faciliter la participation de tous les citoyens à la vie électorale en instituant un répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE et duquel seront extraites les listes électorales avant chaque scrutin,

Conformément à l'article L19 du nouveau code électoral, dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles trois listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée de cinq conseillers municipaux (3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, 1 conseiller municipal appartenant à la seconde liste et 1 conseiller municipal appartenant à la troisième liste).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
<i>Avec vous St Romain</i> Yvette VERNIERE Françoise BUSALLI Guylaine FAYOLLE	Christine FELIX Cyrille GENEVRIER Nathalie FERNANDEZ
<i>Passion Commune</i> Martine MEILLIER	André GACHET
<i>Solidaires dans la diversité et pour l'environnement</i> Marjorie COMBE	Sébastien DE ARAUJO

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 13 juin 2023
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :